

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 86 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 17 Octobre ,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26
de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSE Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme
AURIOL Anne-M. BUCAIONI Claude-M. CAMARA Célestin-Mme DUPONT
Karine- M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD
Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI
Patrick-Mme SCOTTO Fabienne- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY
Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO
Laurence-Mme MARTIN Pascale- Mme PRUNET Sophie .

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin.
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.
Mme BOUCHER Julie donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine.
M. HURET David donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne
M. SANTONI Jean donne procuration à M. BRUN Fernand
Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant création de la fonction de correspondant incendie et
secours et désignant l' élu en charge .**

Monsieur le Maire expose que la loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a, entre
autres mesures, prévu qu'un correspondant « incendie et secours » devra être **désigné** dans les conseils
municipaux des **communes** qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé
des questions de **sécurité** civile, dans les trois mois de parution du décret du 29/07/2022. Ce qui est le
cas pour la commune de PIGNANS.

-Fonctions de l' élu sécurité

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents
opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève,
le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des
habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 083-218300929-20221017-DEL862022-DE

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

L'élu doit informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, un élu est désigné : le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret.

Monsieur le Maire propose de désigner comme élu correspondant sécurité et incendie : ROSSI Patrick- Adjoint au Maire.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de désigner l'élu ayant la fonction de correspondant incendie et secours en la personne de M. ROSSI Patrick, Adjoint au Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Signature du secrétaire de séance :

Mme THIERRY Martine



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique.

BRUN Fernand

Maire de PIGNANS

THIERRY Martine

Conseillère municipale

Secrétaire de séance

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Thierry', with a long horizontal stroke underneath.

